

NOTE SUR UNE NOUVELLE ESPÈCE DU GENRE *RHINANTHUS*,  
par M. Victor PERSONNAT.

(Sallanches, Haute-Savoie, 25 juillet 1863.)

*RHINANTHUS GLACIALIS* V. Pers. — Bractées d'un vert blanchâtre, largement ovales, terminées brusquement en pointe allongée, et bordées de dents longues et sétacées.

Calice *glabre sur les faces, poilu sur les deux sutures*, à dents triangulaires-aiguës, finement ciliées, *écartées en dehors*.

Corolle très-petite, à tube *blanc* presque droit, à lèvres d'un jaune vif (l'inférieure *concolore*, à trois lobes plissés-resserrés; la supérieure *presque droite, d'un tiers plus longue* que l'inférieure), munies au-dessous du sommet de deux dents bleues très-saillantes.

Style blanc et pubescent, inférieurement violacé et *glabre* sous le stigmate *saillant*.

Capsule petite, *aussi large que longue*, très-comprimée, fortement apiculée.

Graines orbiculaires, *ailées*.

Feuilles oblongues-lancéolées, maculées de rouge en dessus, ponctuées de blanc en dessous, dentées en scie, velues, sessiles.

Tige dressée, quadrangulaire, souvent rougeâtre, à rameaux étalés-dressés, haute de 6-10 centimètres, pubescente.

Notre plante diffère donc :

Du *Rhinanthus major* Ehrh., par la petitesse de toutes ses parties, la couleur de sa corolle, à lèvre supérieure droite et plus longue que l'inférieure, et la capsule aussi large que longue ;

Du *Rh. minor* Ehrh., par son calice *velu* sur les angles, à dents écartées, sa corolle à dents très-saillantes et son stigmate saillant ;

Enfin du *Rh. angustifolius* Gmel., par son calice, sa corolle à lèvre supérieure droite, et la forme de sa capsule.

Nous l'avons trouvée, pour la première fois, le 30 août 1861, dans les herbages rocheux qui bordent le glacier de *Tré-la-tête* et recueillie de nouveau le 8 juillet 1862, sur les pentes du *Couvercle*, qui conduisent au *Jardin de la mer de glace*; nous l'avons encore revue le 14 de ce mois sur les bords du *Glacier des Bossons* entre la *Pierre-Pointue* et la *Pierre-à-l'Échelle*.

Sa zone de végétation paraît se trouver entre 2000 et 2500 mètres d'altitude; et, sur les différents points mentionnés plus haut, toujours au voisinage des glaciers, elle nous a constamment fourni les mêmes caractères spécifiques. Nous ne saurions donc douter plus longtemps de sa valeur. Les exemplaires joints à la présente note permettront d'ailleurs à la Société de l'examiner.